- la mise en œuvre des politiques publiques concernant l'habitat à caractère social dans le cadre d'une,
- obligation légale, la prospection l'information pour faire connaître aux locateires les programmes d'accession sociale à la la prospection/l'information pour raire commune nou localité de proposité et ce, dans l'intérêt légitime de l'Office d'organiser les parcours résidentiels et dans le cadre proposité et ce, dans l'intérêt légitime de l'Office d'organiser les parcours résidentiels et dans le cadre d'une obligation légale en cas de mise en vente de legements sociaux anciens.
- la gestion de l'accession sociale à la propriété,
- la gestion de la vidée-protection et des contrôles d'accès et ce, dans l'intérêt légitime de l'organisme,

Nantes Métropole Habitat collecte donc les données personnelles des locataires et occupants uniquement pour les finalités professionnelles utiles définies ci-dessus en s'interdisant de les commercialiser.

Les données collectées ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules Les données collectées ne seront utilisous of no foront rospi. necessités de la gestion des finalités susvisées et prestataires ou pour satisfaire aux obligations légales et Habitat et le cas échéant, à ses sous-traitants et prestataires ou pour satisfaire aux obligations légales et

Les locataires ne souhaitant pas faire l'objet de sollicitation commerciale dans le cadre des programmes d'accession sociale à la propriété peuvent s'y opposer à tout moment selon les modalités visées ci-dessous.

Les données à caractère personnel traitées seront conservées :

- pendant la durée contractuelle augmentée des prescriptions légales pour les contrats soit 5 ans après le
- pendant 14 jours calendaires pour la vidéo-protection et le temps de la location pour les contrôles d'accès. L'historique des accès (date et heure) n'est pas collecté pour respecter la vie privée des locataires et des
- pour les autres finalités, la durée peut varier pour plus d'informations se renseigner auprès du

En application de la loi Informatique et Libertés et du règlement général sur la protection des données n°2016/679, le locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données le concernant, qui s'exerce auprès du Délégué à la Protection des Données aux adresses suivantes : dpo@nmh.fr et au 26 place Rosa Parks 44036 Nantes Cedex 1. Toute demande devra être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité.

Les personnes concernées disposent également d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

MÉDIATION

En application des dispositions des articles L.612-1 et suivants du code de la consommation relatifs au processus de médiation des litiges de la consommation, vous pouvez saisir notre médiateur sur le site www.medicys.fr en cas de litige de la consommation qui n'a pu être résolu directement par une réclamation écrite auprès des services de Nantes Métropole Habitat.

> กลกтеѕ métropole Habitat

Page 8 sur 9

5